

CR du CTSD du 3 février 2021

Le CTSD du 3 février est le repli de la séance du 27 janvier, boycottée par l'ensemble des organisations syndicales. Ce report a fortement agacé M le DASEN qui a même reporté la responsabilité du manque du dialogue social sur les syndicats représentatifs au CTSD.

Après lecture des déclarations liminaires et réponse à celles-ci par le DASEN, nous avons été heureux d'apprendre que le relèvement du seuil à 30 élèves/classes en 6e répond à « une logique égalitaire » (sic !!!). La suppression de 113 Équivalents Temps Plein dans l'académie qui va se traduire en Saône-et-Loire par -15,3 ETP (-267,38 heures) n'est autre qu'une participation du département à l'effort académique et montre la « solidarité » des collèges (envers le 1er degré et les lycées... sic !!!) Les nombreux élèves qui vont se retrouver à 30 par classe apprécieront !

PIAL et gestion chaotique et brutale des AESH :

- 1841 notifications MDPH ;
- 92 élèves non accompagnés ;
- 41 AESH en arrêt de plus de 3 semaines.

M. le DASEN reconnaît un problème dans le démarrage des PIAL et précise que la réunion du 2 février 2021 à ce sujet montre la nécessité d'un travail pour faire le point d'ici la fin de l'année : taux d'accompagnement à améliorer, rémunération des directeurs de PIAL à revoir ...

DHG insuffisante et explosion des HSA :

Les éléments de langage de M. le DASEN n'ont pas évolué depuis les dernières rencontres : l'autonomie des établissements est devenue l'alpha et l'oméga de la gestion des collèges de Saône-et-Loire, ce qu'il a martelé une dizaine de fois. Le problème est que cette autonomie rime de plus en plus avec pénurie ! Le bilan tient en une phrase : +73 élèves, mais 267 heures en moins sur la DGH (15 ETP rendus) et un taux d'HSA approchant les 9 % ! Parlant de « l'allocation des moyens au plus près des besoins », nous avons malheureusement pu multiplier les exemples de collèges (Cluny, Chauffailles, Mâcon Bréart, Mâcon Saint-Exupéry, Saint-Vallier, Gueugnon, St Ex Montceau, C. Chevalier, Sanvignes etc....) où la DHG prévue engendrera quantité de niveaux à 30 élèves. Le DASEN répond que "89% des heures enseignées sont devant 24 élèves dans l'académie". Ce chiffre global ne reflète en rien la réalité des collèges de Saône-et-Loire (et d'ailleurs pourquoi parler du niveau académique et inclure le premier degré quand on le questionne sur la répartition des DHG dans les collèges du 71 ?).

Le SNES-FSU a pointé le décalage entre ses prévisions d'effectifs et la réalité du terrain dans nombre d'établissements. Sa réponse est toujours la même depuis plusieurs années : le lissage sur 3 ans est plus fiable que la remontée des chefs d'établissement. Fiabilité pourtant souvent remise en cause à la rentrée scolaire.

Le DASEN a réponse à tout :

- il incite les établissements qui le souhaitent à utiliser la dotation qualitative pour créer des divisions supplémentaires. Nous lui avons rappelé qu'il était farouchement opposé à cette pratique trois ans auparavant. Propos qu'il a reconnu avoir tenus ;
- à une remarque sur le fait qu'il y aurait un problème pour implanter une ULIS dans le collège de Charolles puisque le Conseil Départemental refuse de faire les travaux nécessaires : la méthode Coué est à la rescousse, et cette ULIS sera implantée !
- quand on lui fait remarquer que les DHG sont insuffisantes et que le taux élevé d'HSA feront que la rentrée 2021 aura du mal à se dérouler correctement dans beaucoup d'établissements, il affirme que cette rentrée se fera sans problème ! Selon lui, le dialogue de gestion continue avec les établissements jusqu'au mois de juillet. Sachant qu'il a déjà distribué 98,5% de la dotation départementale, cela lui laisse une enveloppe d'une centaine d'heures pour les ajustements !!!

Plusieurs CA ont d'ores et déjà voté contre la répartition de leur DHG, selon nos correspondants d'établissements, nous invitons donc les collègues à continuer le combat légitime pour de vraies allocations au plus près des besoins des élèves. Toute demande de délégations sera reçue par la DSDEN.

La section départementale du SNES-FSU peut accompagner ces demandes.

Enfin, un Groupe de Travail pour préparer le CTSD « créations/suppressions de postes » aura lieu le 8 mars 2021. Le SNES 71 continuera d'y intervenir pour limiter ou améliorer les Compléments de Service Donnés ou Reçus ou permettre le maintien de postes. N'hésitez donc pas à nous transmettre toute information à ce sujet concernant votre établissement ou votre situation.

Questions diverses du SNES-FSU :

- M. le DASEN a-t-il eu une réponse sur le cas des HSA inscrites dans la VS et payées en HSE, question posée par la section départementale du SNES lors d'une audience, et pour laquelle M. le DASEN devait se renseigner ? Que sont devenues les HSA qui n'ont donc pas été rémunérées en tant que telles ?

Une seule situation à sa connaissance. Il affirme que cette transformation est réglementaire. Nous allons contacter notre service juridique à ce sujet.

- En cas de suppression d'un poste de lettres, et si jamais le/la collègue de LC est le/la dernier(e) arrivé(e) dans l'équipe de Lettres, quel poste est fermé ? Celui de LC ou bien un poste de LM ? Quelle est la pratique en la matière ?

Ces situations peuvent être traitées lors du GT préparatif du CTSD « postes » du mois de mars.

- Un collègue qui vient compléter son service sur un BMP peut-il être amené à effectuer des HSA dans l'établissement de complément ?

Le DASEN n'y est pas opposé.

- Quel bilan a été fait de la demi-heure consacrée à l'enseignement de l'éloquence, annoncé en grande pompe il y a deux ans, et dont le financement a disparu l'année suivante ? Pourquoi avoir supprimé ce financement, obligeant les établissements à prélever les moyens sur leur DHG ?

Le DASEN affirme que cette demi-heure n'a jamais été fléchée pour l'éloquence malgré l'annonce du ministre il y a deux ans. Nous ne manquerons pas de lui apporter la preuve lors du prochain CTSD.

Le secrétariat du SNES-FSU 71